

Comprendre la façon dont nous sommes rémunérés pour nos services financiers

Edward Jones a une approche différente en matière de services financiers. En vivant et en travaillant dans votre communauté, nos conseillers peuvent vous rencontrer en personne pour discuter des stratégies de placement qui vous aideront à atteindre vos objectifs. Il est important que vous compreniez les avantages, les risques et les frais et coûts potentiels associés aux services que nous fournissons.

Lorsque nous travaillons avec vous, nos conseillers financiers et les propriétaires de notre société peuvent bénéficier financièrement des frais, commissions et autres paiements versés par vous-même et nos fournisseurs de produits de placement. Ces incitatifs financiers peuvent entraîner des conflits d'intérêts. Nous pensons que le meilleur investisseur est un investisseur bien informé. Le présent document vous donne des renseignements sur la façon dont nous sommes rémunérés et sur les conflits d'intérêts possibles.

Nous vous encourageons à :

- Lire tous les renseignements divulgués pour comprendre les frais, les commissions et les coûts associés à nos services avant d'investir et d'emprunter de l'argent.
- Poser des questions à votre conseiller afin de comprendre les commissions et les frais que vous pourriez être amenés à payer.
- Examiner vos relevés de comptes et les confirmations d'opération afin de vérifier les frais, les commissions et les coûts associés au(x) compte(s) que vous détenez chez nous.

Comment Edward Jones est-il rémunéré pour ses services financiers?

Nos revenus proviennent principalement de nos clients. Nous tirons également des revenus de fournisseurs de produits et de gestionnaires de fonds (les « tiers ») qui nous aident à vous fournir des placements et des services.

Les revenus qui nous sont versés par des clients comprennent notamment :

- des commissions que vous payez lorsque vous achetez ou vendez des actions et des titres à revenu fixe (ceci s'applique lorsque vous agissez à titre de mandataire ou de courtier);
- des marges bénéficiaires et des démarques à l'achat ou à la vente de titres (ceci s'applique lorsque vous agissez comme contrepartiste, en achetant et vendant des titres que vous avez en stock, principalement pour les obligations);
- des frais d'acquisition, commissions ou concessions dérivés de l'offre ou de la vente de divers placements gérés comme les fonds communs de placement, les assurances, les fonds distincts et les rentes;
- des frais fondés sur la valeur de vos actifs dans nos programmes de gestion tarifés;
- des intérêts sur les comptes sur marge;
- divers frais comme les frais pour les comptes enregistrés de retraite, virement télégraphique, chèques retournés et frais de transfert de compte.

Les revenus qui nous sont versés par des tiers comprennent notamment :

- les paiements de sociétés de fonds communs de placement et de compagnies d'assurance sous la forme de frais de service, de commissions de suivi ou de commissions de renouvellement, lesquels sont décrits de manière exhaustive dans le prospectus ou la notice d'offre appropriés;
- les commissions de renvoi des fournisseurs de prêts hypothécaires;
- les profits tirés de nos activités de négociation et des opérations de change;
- les intérêts gagnés sur le placement des soldes de crédit disponible dans les comptes de clients;
- les rabais ou concessions liés à la prise ferme de nouveaux titres à revenu fixe, actions et autres placements;
- une partie des frais que ces sociétés paient à Broadridge Investor Communications Solutions, Inc., fournisseur tiers non affilié, qui a le mandat de distribuer des procurations, des rapports périodiques et des renseignements sur les instructions de vote à nos clients.

Comment votre conseiller est-il rémunéré pour ses services financiers?

Votre conseiller fournit des renseignements sur les stratégies de placement pour vous aider à atteindre vos objectifs. Selon votre type de compte, il peut également fournir des recommandations de placement. Même si certains placements offrent à votre conseiller une rémunération plus élevée, cela ne devrait pas influencer les renseignements ou les recommandations que vous recevez au sujet des placements. N'hésitez pas à demander à votre conseiller d'expliquer les commissions, les frais d'acquisition, les marges bénéficiaires et les frais qui peuvent s'appliquer aux placements qui vous intéressent. Votre conseiller reçoit une rémunération et peut recevoir des avantages ou profiter d'occasions qui peuvent être **interprétés comme des incitatifs, notamment ce qui suit :**

Commissions – Lorsque vous achetez ou vendez certains placements, comme des actions, des obligations et des fonds négociés en bourse, vous payez une commission ou des frais d'acquisition. Les montants diffèrent en fonction du placement et du montant de l'opération. Edward Jones reçoit aussi des paiements des sociétés de fonds communs de placement ou des compagnies d'assurance si vous achetez des fonds communs de placement, des rentes ou des assurances. Edward Jones verse à votre conseiller une partie de ces frais et paiements qui varient en fonction des années d'expérience de votre conseiller, du type et du montant du placement et des rabais, le cas échéant.

Frais fondés sur l'actif (programmes de gestion tarifés) – Lorsque vous participez à un de nos programmes de gestion tarifés, vous versez à Edward Jones des frais mensuels correspondant à un pourcentage de l'actif plutôt que des commissions pour chaque opération d'achat ou de vente. Les frais sont fondés sur la valeur de votre compte. Des frais administratifs sont évalués pour certains services de tenue de registres et de comptabilité. Si vous participez au Programme de portefeuille ou au Programme de portefeuilles guidés Edward Jones, vous paierez des frais uniques incluant tous les services, dont une partie est utilisée pour rémunérer le ou les gestionnaires de fonds. Dans tous les programmes de gestion tarifés Edward Jones, une partie des frais que vous payez sont versés à votre conseiller. Le montant reçu par votre conseiller financier dépend de la valeur du compte et tient compte des réductions de frais applicables au programme, le cas échéant. Le montant versé dépend également du nombre d'années d'expérience. Pour en savoir plus sur nos programmes de gestion tarifés, veuillez consulter le lien : <https://www.edwardjones.ca/ca-fr/placements-services/strategie-relatives-au-patrimoine>

Frais fondés sur le compte – Les frais associés à votre compte dépendent du type de compte que vous possédez chez nous. Pour les comptes de courtage et les comptes de retraite individuels, veuillez consulter le lien : <https://www.edwardjones.ca/ca-fr/placements-services/choix-de-compte>

Commissions de suivi – En général, les sociétés de fonds communs de placement versent une partie de leurs frais de gestion au courtier qui gère votre portefeuille sous forme de commission de suivi. Cette commission est versée tant que vous détenez les titres du fonds pour les services et les conseils offerts par votre conseiller financier et sa société. Nous payons une partie de ces frais à votre conseiller financier, le montant variant en fonction des années d'expérience. Les commissions de suivi réduisent le montant que vous tirez de votre fonds commun de placement ou de votre rente variable. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre conseiller Edward Jones pour obtenir un prospectus ou une notice d'offre.

Primes pour les nouveaux actifs – Pendant les trois premières années d'enregistrement d'un conseiller, Edward Jones lui verse des primes mensuelles en fonction des nouveaux actifs spécifiques apportés à la firme.

Programme d'incitatifs internes – Nous offrons parfois des programmes incitatifs internes qui peuvent donner aux conseillers et aux administrateurs de la succursale l'occasion de gagner une rémunération ou des récompenses supplémentaires. Ces programmes sont limités dans le temps et la participation est sur une base volontaire.

Prime de succursale – Lorsque Edward Jones atteint un certain niveau de rentabilité et que la succursale est également admissible à recevoir une prime, le conseiller est admissible pour recevoir une prime de succursale en fonction des résultats financiers de la succursale.

Résultats de la succursale – Les revenus et dépenses d'Edward Jones sont répartis dans les états des résultats de chaque succursale (les « profits et pertes » de la succursale). La succursale reçoit des crédits de profits et pertes, des commissions de suivi et d'autres frais que nous recevons. La succursale reçoit également des crédits de profits et pertes pour les revenus provenant de certaines activités client pour lesquelles votre conseiller ne reçoit pas de paiement direct, de sorte qu'il peut bénéficier financièrement des crédits de profits et pertes de la succursale sans recevoir directement une partie de ce revenu. En outre, la succursale reçoit un crédit de profits et pertes en fonction de ses nouveaux actifs nets. Les dépenses directement associées à la succursale, comme le loyer, les services de communication et la rémunération et les avantages des employés, sont passées en charge à l'état des résultats de la succursale.

Commission de renvoi – Votre conseiller financier reçoit une partie des commissions de renvoi que les fournisseurs de prêts hypothécaires versent à Edward Jones en contrepartie du financement de prêts hypothécaires.

Partage des bénéfiques – Nous pensons depuis longtemps qu'il est important de partager les bénéfiques de l'entreprise avec nos collaborateurs. Tous nos collaborateurs, y compris les conseillers en investissement, reçoivent des cotisations dans un régime de retraite parrainé par l'employeur en fonction de leur rémunération globale, qui comprend leur rémunération directe et les primes. Toutes les cotisations sont immédiatement acquises en totalité.

Programme de récompense en voyages – Nos conseillers sont admissibles pour participer au programme de récompense en voyages d'Edward Jones, qui comprend des voyages dans le pays ou à l'étranger, ou une récompense en espèces au lieu d'un voyage. Pour être admissibles, les conseillers doivent atteindre des normes de rendement déterminées.

Incitatifs non numéraires – Les fournisseurs tiers offrant notamment des fonds communs de placement et des rentes en gros, et les gestionnaires de placement peuvent payer certaines dépenses au nom des conseillers, y compris les dépenses liées à la formation et à l'éducation. Les tiers peuvent à l'occasion fournir aux conseillers des avantages non monétaires de nature promotionnelle et d'une valeur minimale, ou s'engager dans des activités superflues proposition promotionnelles procurant au conseiller des avantages non monétaires. En outre, les tiers peuvent nous permettre d'accéder, ainsi qu'à nos conseillers, à certains outils de recherche ou logiciels développés par un tiers ou utilisés au moyen d'un abonnement par le tiers.

Récompenses et reconnaissance – Nous nous efforçons de reconnaître le succès de nos conseillers en leur attribuant des récompenses et des prix, qui peuvent être interprétés comme un type d'incitatifs.

- **Conférence annuelle pour les conseillers dépassant les attentes** – Chaque année, une conférence est organisée pour récompenser et reconnaître nos conseillers qui ont dépassé les attentes pendant une période déterminée. La participation à cet événement est une étape donnant la possibilité de participer à la Conférence annuelle des premiers conseillers, à la Conférence annuelle des directeurs généraux et à la Conférence annuelle Drucker. La conférence offre une formation additionnelle pour nos conseillers pour fournir de la valeur grâce à des solutions avancées.

- **Conférence annuelle des directeurs généraux** – Chaque année, un nombre limité des meilleurs conseillers de la société est reconnu pour ses résultats de l'année précédente et sa contribution à la société.
- **Conférence annuelle des premiers conseillers** – Une conférence qui reconnaît les conseillers qui ont atteint un certain niveau de résultats l'année précédente qui les classe comme chefs de file de la firme a lieu chaque année et permet également d'offrir une formation additionnelle.
- **Conférence annuelle Drucker** – Cette conférence reconnaît les meilleures équipes de conseillers et d'administrateurs des succursales en fonction des résultats et de la satisfaction des clients mesurée par des sondages indépendants.
- **Assemblées annuelles régionales** – Nous tenons des assemblées annuelles qui comprennent un banquet de récompenses visant à reconnaître les succès de carrière des conseillers. Des plaques et des mentions reconnaissent les formations spéciales, les rôles tenus bénévolement comme ceux de formateur ou de mentor, ou les réalisations ou niveaux de résultats exceptionnels.
- **Partenariat** – Outre leur rémunération, dans le passé, des conseillers Edward Jones se sont vus offrir une participation dans la société. Ces occasions doivent être considérées comme des formes d'incitatifs.
- **Occasion de devenir associé** – The Jones Financial Companies, L.L.P., qui est la propriétaire d'Edward Jones, n'est pas une société cotée en bourse. Il s'agit d'une société en commandite détenue par des associés, parmi lesquels des conseillers, des administrateurs de succursales et des collaborateurs du siège social. Les conseillers peuvent se voir proposer de devenir des commanditaires ou des commandités de The Jones Financial Companies, L.L.P., et à ce titre de partager les bénéfiques d'Edward Jones et de ses sociétés affiliées. Les revenus des associés varient en fonction de la rentabilité de la firme. Le montant de profit gagné par un associé dépend de la catégorie de capitaux propres détenus par l'associé et du montant qu'il ou elle a investi. Tous les revenus qui contribuent à la rentabilité d'Edward Jones ont une incidence positive sur le montant de revenu distribué à chaque associé.

Comprendre nos programmes de courtage et de gestion de placement tarifés

Votre relation avec Edward Jones commence lorsque nous apprenons à vous connaître vous et vos objectifs financiers. Cela nous aide à comprendre pourquoi vous investissez et à avoir des discussions pertinentes sur les placements.

Edward Jones fournit des services de courtier enregistré. Vous trouverez ci-après un résumé de nos programmes de courtage et de nos programmes de gestion tarifés, ainsi qu'une comparaison des différentes responsabilités juridiques et réglementaires qui s'appliquent à ces services.

Nos services de courtage

Les services de courtage vous permettent de nous fournir des instructions d'achat, de vente et de détention de vos placements. Nous vous fournissons les informations et les outils de recherche et de planification des placements. Selon le type de compte que vous détenez, nous pouvons vous faire des recommandations concernant vos placements. Vous prenez toutes les décisions de placement sans nous les déléguer.

Nos responsabilités dans la fourniture de services de courtage

Les lois, réglementations et les organismes d'autoréglementation provinciaux et territoriaux applicables présentent nos responsabilités. Ceci signifie que :

- Nous obtenons votre profil d'investissement, y compris votre âge, expérience de placement, horizon de placement, besoins de liquidités, tolérance au risque, situation financière, besoins financiers, statut fiscal et objectifs de placement.
- Nous respectons une règle de convenance pour vous ; ce qui signifie que nous fournissons des renseignements sur les placements qui, selon nous, vous conviennent en fonction de votre profil de placement.
- Nous fournissons de l'information sur les placements en fonction de la nature du titre ainsi que de ses risques et récompenses potentiels.
- Nous obtenons des prix justes et raisonnables pour les opérations selon les conditions du marché et nous assurons que les commissions et les frais que vous payez ne sont pas excessifs.

Comment sommes-nous payés pour les services de courtage?

Vous payez le coût de chaque placement que vous achetez. Selon vos achats, vous pouvez être amenés à payer des

commissions, des marges bénéficiaires ou des démarques, des frais d'acquisition et des frais administratifs. Pour obtenir plus de renseignements sur les frais, les commissions et les autres paiements gagnés par Edward Jones et nos conseillers financiers, veuillez visiter : <https://www.edwardjones.ca/ca-fr/divulgations/frais-de-compte/our-compensation-fees>

Quel est le rôle de votre conseiller lorsqu'il vous fournit des services de courtage?

Votre conseiller vous aide à établir votre profil, vos objectifs et vos stratégies de placement afin de déterminer les types de placements qui pourraient vous convenir. Ensuite, il s'entretient avec vous des placements, en fonction de votre situation financière, de votre tolérance au risque et de vos objectifs de placement. Votre conseiller est un point de contact clé pour tous vos comptes Edward Jones.

Nos programmes de gestion tarifés

Les programmes de gestion tarifés vous permettent de recevoir des solutions personnalisées de votre conseiller Edward Jones moyennant des frais uniques. Avec les solutions tarifées, comme les Portefeuilles guidés Edward Jones et le Programme de portefeuille Edward Jones, vous payez des frais continus fondés sur un pourcentage des actifs détenus dans chaque programme. Habituellement, aucuns frais ne sont facturés pour entrer ou quitter le programme.

Les programmes de gestion tarifés vous permettent de choisir votre niveau d'implication dans les décisions de placement quotidiennes. Vous pouvez choisir de déléguer ces décisions à des gestionnaires de fonds professionnels ou à rester impliqués dans les décisions de placement. Les services que nous offrons dépendent du programme tarifé que vous choisissez. Pour chacun de nos programmes de gestion tarifés, nous vous invitons à lire la brochure et la convention client correspondantes, car elles décrivent le programme et les frais.

Quel est le rôle de votre conseiller lorsqu'il fournit des services de gestion tarifés?

Votre conseiller vous aide à déterminer votre situation financière et vos objectifs de placement pour évaluer le type de programme tarifé qui pourrait vous convenir. Il vous présente ensuite le type de programme tarifé qui pourrait vous convenir en fonction de vos objectifs de placement et des restrictions raisonnables que vous pourriez imposer. Votre conseiller est un point de contact clé pour tous vos comptes Edward Jones.

Portefeuilles Guidés Edward Jones^{MC}

Qu'est-ce que le programme de Portefeuilles Guidés Edward Jones?

Les Portefeuilles Guidés Edward Jones sont un programme tarifé à gestion non discrétionnaire. Plutôt que de payer des frais pour chaque opération, vous payez simplement des frais mensuels transparents en fonction de la valeur des actifs que vous avez investis dans le programme. Ce programme s'articule autour de la fourniture de conseils axés sur des solutions, grâce à un processus rigoureux qui vous fournit une stratégie financière, des directives de placement structurées et un processus de revue défini. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter notre brochure sur les Portefeuilles Guidés <https://www.edwardjones.ca/ca-fr/placements-services/strategies-relatives-au-patrimoine/portefeuille-guide>

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Lorsque vous investissez dans les Portefeuilles Guidés Edward Jones, vous versez des frais à Edward Jones. Dans ce programme, les frais sont fondés sur la valeur de l'actif total quotidien moyen, qui augmente et diminue en fonction de la valeur des actifs de votre compte (les « frais de programme »). Les frais de programme couvrent une stratégie financière personnalisée, des examens de portefeuille réguliers et le rééquilibrage, l'exécution de l'opération, le relevé de rendement et les services administratifs généraux associés à votre compte. Vous payez également des frais et des dépenses internes liés aux fonds communs de placement et aux fonds négociés en bourse (FNB) inclus dans votre compte.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit une partie des frais de programme en guise de rémunération.

Programme de portefeuille Edward Jones^{MC}

Qu'est-ce que le Programme de portefeuille Edward Jones?

Le Programme de portefeuille Edward Jones est un programme de placement géré. Votre compte est investi dans un modèle de portefeuille qui répond à vos objectifs de placement, qui est géré par SEI et est composé d'une série de fonds communs de placement SEI individuels. SEI est un « gestionnaire de gestionnaires » et est responsable de la répartition de l'actif du portefeuille ainsi que du rééquilibrage du modèle de portefeuille. Au sein des fonds communs de placement sous-jacents, SEI est responsable de sélectionner, de superviser, d'évaluer et de remplacer les gestionnaires de fonds. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter notre page sur le Programme de portefeuille Edward Jones : <https://www.edwardjones.ca/ca-fr/placements-services/strategies-relatives-au-patrimoine/programme-de-portefeuille>

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Lorsque vous investissez dans le Programme de portefeuille Edward Jones, vous versez des frais à Edward Jones. Chaque fonds commun de placement de SEI est assorti de ses propres frais d'exploitation et de placeur pour compte qui sont fixes ainsi que de frais de gestion qui fluctuent en fonction des dépenses réellement engagées par le fonds. Les frais globaux imputés au modèle de portefeuille (les « frais de programme ») correspondent à la moyenne pondérée des frais et dépenses des fonds détenus et augmentent ou diminuent en fonction de la valeur des actifs de votre compte. Les frais liés aux programmes couvrent l'exécution de l'opération, les rapports de rendement, la surveillance continue et l'évaluation des placements du programme, les frais de gestion des placements et les services administratifs généraux associés à votre compte.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit une partie des frais de programme en guise de rémunération.

■ Fonds communs de placement

Qu'est-ce qu'un fonds commun de placement?

Les fonds communs de placement, y compris les fonds du marché monétaire, sont des portefeuilles de titres professionnellement gérés qui regroupent des actifs de particuliers et d'organisations qui investissent dans un objectif commun, comme un revenu à court terme ou une croissance à long terme.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Achat et vente

Lorsque vous achetez des parts d'un fonds commun de placement offert par Edward Jones, il n'y a pas de commission initiale ni de calendrier de rachat associé à votre date de souscription initiale.

Fonds communs de placement dans les comptes de courtage :

Aucuns frais ne sont imputés par le courtier pour l'achat ou la vente de parts de fonds communs de placement détenues exclusivement dans des comptes de courtage (série A pour les sociétés de courtage de plein exercice). Le courtier reçoit une partie des frais de gestion de la société de fonds (voir la rubrique Commission de suivi).

Fonds communs de placement dans des comptes tarifés :

Aucune commission de suivi et aucuns frais de service ne sont versés au courtier pour les parts de fonds communs de placement détenus exclusivement dans des comptes à honoraires (série F). La maison de courtage impute directement les frais de compte aux investisseurs pour les conseils et services fournis.

Détention

Le ratio des frais de gestion (RFG) est exprimé sous forme de pourcentage des actifs moyens nets du fonds. Les RFG couvrent la gestion professionnelle du fonds, les frais d'exploitation et, en fonction de la série du fonds, rémunèrent Edward Jones sous la forme d'une commission de suivi ou de frais de service. Vous ne payez pas les RFG directement,

mais ils réduisent le rendement du fonds. À titre d'exemple, des RFG de 2 % équivalent à 20 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investis.

Le ratio de frais d'opération (RFO) est le coût des opérations sur titres quotidiennes qui sont effectuées au sein du fonds commun de placement et il varie en fonction des activités de négociation. Le RFO correspond à la part de ces dépenses dans la valeur liquidative du fonds.

Le RFG et le RFO sont compris dans la valeur liquidative du fonds et ont tous deux une incidence sur le rendement du fonds. Pour comprendre les coûts associés à un fonds, nous vous recommandons de lire le prospectus du fonds ou l'aperçu du fonds.

Commissions de suivi

Les sociétés de fonds communs de placement versent une partie de leurs frais de gestion au courtier qui gère votre portefeuille sous forme de commission de suivi. Cette commission est versée tant que vous détenez les titres du fonds pour les services et les conseils offerts par votre conseiller financier et sa société.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit une partie des frais de service continus versés par la société du fonds à Edward Jones. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

* Les options de souscription assorties de frais d'acquisition reportés et de frais réduits ne sont pas offertes par Edward Jones.

■ Obligations de sociétés

Qu'est-ce qu'une obligation de société?

Une obligation de société est un prêt accordé à une entreprise. Lorsque vous achetez une obligation, la société paie des intérêts, habituellement en effectuant deux versements par an. À une date future déterminée, appelée la date d'échéance, la société vous rembourse votre capital si vous détenez toujours l'obligation. Les dates d'échéance des obligations de sociétés peuvent s'étendre de 1 à 40 ans.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Nouvelles obligations de sociétés

Edward Jones peut vendre des obligations de sociétés nouvellement émises à titre de preneur ferme ou comme membre d'un syndicat de placement. Nous recevons alors des frais de vente qui sont intégrés dans le prix du premier appel public à l'épargne. Les frais de vente sont indiqués dans les renseignements sur la rémunération d'Edward Jones dans la confirmation de l'opération. Nous pouvons aussi recevoir des frais de souscription et des frais de gestion.

Obligations de sociétés de deuxième rang

Les obligations de deuxième rang sont le résultat d'opérations portant sur des obligations déjà émises. Lorsque vous achetez ou vendez, Edward Jones peut agir comme placeur pour compte ou comme contrepartiste. Si nous agissons comme placeur pour compte, votre confirmation d'opération indique la commission que vous payez, laquelle peut aller jusqu'à 2,0 % du montant en dollars de votre achat et jusqu'à 0,75 % du montant en dollars de votre vente.

Si vous achetez une obligation de notre stock ou que vous vendez une obligation que nous vous achetons directement, nous agissons à titre de contrepartistes. Une marge bénéficiaire ou une démarque, incluse dans le prix, est alors indiquée dans la liste d'éléments de la confirmation d'opération. La marge bénéficiaire peut aller jusqu'à 2,0 % du montant en dollars de votre achat et la démarque jusqu'à 0,75 % du montant en dollars de votre vente. Le prix est également ajusté pour tenir compte des variations des taux d'intérêt et des cours qui ont eu lieu après que vous ayez acheté les titres. En raison de ces variations, Edward Jones peut gagner un revenu ou essuyer des pertes après l'achat ou la vente de titres en tant que contrepartiste.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage de toutes les commissions ou frais liés aux obligations de sociétés. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Certificats de placement garanti (CPG)

Qu'est-ce qu'un CPG?

Les CPG sont des instruments d'épargne émis par des banques, des sociétés de prêt et de fiducie ou des caisses populaires. Lorsque vous achetez un CPG, vous prêtez à la banque, à la société de prêt et de fiducie ou à la caisse populaire une certaine somme d'argent, que cette dernière peut utiliser pour investir dans des titres ou des prêts. À l'échéance, la banque, la société de prêt et de fiducie ou la caisse populaire rembourse le capital plus les intérêts gagnés sur la durée du CPG, en fonction de ses conditions et de sa capacité à honorer ses obligations. Les CPG sont offerts avec diverses échéances et options de paiement d'intérêt.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Nouveaux CPG

Nous offrons des CPG à valeur nominale. Nous recevons des frais de vente inclus dans le prix. Les frais de vente sont indiqués comme rémunération d'Edward Jones dans la confirmation de l'opération.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage de toutes les commissions ou frais liés aux CPG. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Obligations d'État

Qu'est-ce qu'une obligation d'État?

Les obligations d'État sont des obligations émises par des organismes gouvernementaux, comme Financement agricole Canada, Exportation et développement Canada et Fiducie du Canada pour l'habitation. Lorsque vous achetez une obligation d'État, l'émetteur vous verse des intérêts sur le nombre d'obligations achetées. À une date future déterminée (la date d'échéance), l'émetteur vous rembourse le capital si vous détenez toujours l'obligation. Les dates d'échéance s'étendent habituellement de 1 à 40 ans.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Nouvelles obligations d'État

Edward Jones peut vendre des obligations d'État nouvellement émises à titre de preneur ferme ou comme membre d'un syndicat de placement. Nous recevons alors des frais de vente qui sont intégrés dans le prix du premier appel public à l'épargne. Les frais de vente sont indiqués comme rémunération d'Edward Jones dans la confirmation de l'opération. Nous pouvons aussi recevoir des frais de souscription et des frais de gestion.

Obligations d'État de deuxième rang

Les obligations d'État de deuxième rang sont le résultat d'opérations portant sur des obligations déjà émises. Lorsque vous achetez ou vendez, Edward Jones peut agir comme placeur pour compte ou comme contrepartiste. Si nous agissons comme placeur pour compte, votre confirmation d'opération indique la commission que vous payez, laquelle peut aller jusqu'à 2,0 % du montant en dollars de votre achat et jusqu'à 0,75 % du montant en dollars de votre vente.

Si vous achetez une obligation de notre stock ou que vous vendez une obligation que nous vous achetons directement, nous agissons à titre de contrepartistes. Une marge bénéficiaire ou une démarque, incluse dans le prix, est alors indiquée dans la liste d'éléments de la confirmation d'opération. La marge bénéficiaire peut aller jusqu'à 2,0 % du montant en dollars de votre achat et la démarque jusqu'à 0,75 % du montant en dollars de votre vente. Le prix est également ajusté pour tenir compte des variations des taux d'intérêt et des cours qui ont eu lieu après que vous ayez acheté les titres. En raison de ces variations, Edward Jones peut gagner un revenu ou essuyer des pertes après l'achat ou la vente de titres en tant que contrepartiste.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage des commissions ou frais liés aux obligations d'État. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Titres du gouvernement du Canada

Qu'est-ce qu'un titre du gouvernement du Canada?

Les titres du gouvernement du Canada sont des titres d'emprunt émis par le gouvernement fédéral canadien.

Les titres du gouvernement du Canada incluent les bons, les titres de créance, les obligations et les obligations à rendement réel. Lorsque vous achetez un titre du gouvernement du Canada, vous prêtez de l'argent au gouvernement fédéral pour une durée spécifique. Les bons du gouvernement du Canada sont des instruments à court terme dont l'échéance ne dépasse pas un an.

Les titres de créance du gouvernement du Canada sont des placements à moyen et à long terme, généralement émis avec des échéances de deux, trois, cinq, sept et dix ans. Les obligations du gouvernement du Canada couvrent des échéances de plus de 10 ans et sont actuellement émises avec des échéances de 30 ans. Les intérêts sont payés chaque semestre.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Titres du gouvernement du Canada de deuxième rang

Les titres du gouvernement du Canada de deuxième rang sont le résultat d'opérations portant sur des titres déjà émis. Lorsque vous achetez ou vendez, Edward Jones peut agir comme placeur pour compte ou comme contrepartiste. Si nous agissons comme placeur pour compte, votre confirmation d'opération indique la commission que vous payez, laquelle peut aller jusqu'à 2,0 % du montant en dollars de votre achat et jusqu'à 0,75 % du montant en dollars de votre vente.

Si vous achetez des titres gouvernementaux de notre stock ou que vous vendez un titre que nous vous achèterons directement, nous agissons à titre de contrepartistes. Une marge bénéficiaire ou une démarque, incluse dans le prix, est alors indiquée dans la liste d'éléments de la confirmation d'opération. La marge bénéficiaire peut aller jusqu'à 2,0 % du montant en dollars de votre achat et la démarque jusqu'à 0,75 % du montant en dollars de votre vente. Le prix est également ajusté pour tenir compte des variations des taux d'intérêt et des cours qui ont eu lieu après que vous ayez acheté les titres. En raison de ces variations, Edward Jones peut gagner un revenu ou essuyer des pertes après l'achat ou la vente de titres en tant que contrepartiste.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage de toutes les commissions ou frais liés aux obligations du gouvernement du Canada. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Obligations provinciales

Qu'est-ce qu'une obligation provinciale?

Une obligation provinciale est un prêt accordé à une province. Lorsque vous achetez une obligation, la province paie des intérêts, habituellement en effectuant deux versements par an. À une date future déterminée, appelée la date d'échéance, la province vous rembourse votre capital si vous détenez toujours l'obligation. Les dates d'échéance des obligations provinciales peuvent s'étendre de 1 à 50 ans.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Nouvelles obligations provinciales

Edward Jones peut vendre des obligations provinciales nouvellement émises à titre de preneur ferme ou comme membre d'un syndicat de placement. Nous recevons alors des frais de vente qui sont intégrés dans le prix du premier appel public à l'épargne. Les frais de vente sont indiqués dans les renseignements sur la rémunération d'Edward Jones dans la confirmation de l'opération. Nous pouvons aussi recevoir des frais de souscription et des frais de gestion.

Obligations provinciales de deuxième rang

Les obligations provinciales de deuxième rang sont le résultat d'opérations portant sur des obligations déjà émises. Lorsque vous achetez ou vendez, Edward Jones peut agir comme placeur pour compte ou comme contrepartiste. Si nous agissons comme placeur pour compte, votre confirmation d'opération indique la commission que vous payez, laquelle peut aller jusqu'à 2,0 % du montant en dollars de votre achat et jusqu'à 0,75 % du montant en dollars de votre vente.

Si vous achetez une obligation de notre stock ou que vous vendez une obligation que nous vous achetons directement, nous agissons à titre de contrepartistes. Une marge bénéficiaire ou une démarque, incluse dans le prix, est alors indiquée dans la liste d'éléments de la confirmation d'opération. La marge bénéficiaire peut aller jusqu'à 2,0 % du montant en dollars de votre achat et la démarque jusqu'à 0,75 % du montant en dollars de votre vente. Le prix est également ajusté pour tenir compte des variations des taux d'intérêt et des cours qui ont eu lieu après que vous ayez acheté les titres. En raison de ces variations, Edward Jones peut gagner un revenu ou essuyer des pertes après l'achat ou la vente de titres en tant que contrepartiste.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage de toutes les commissions ou frais liés aux obligations de sociétés. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Obligations à coupons détachés

Qu'est-ce qu'une obligation à coupons détachés?

Une obligation à coupons détachés est un titre à revenu fixe qui ne verse aucun intérêt, mais rembourse la valeur nominale totale à l'échéance. Les obligations à coupons détachés sont achetées au rabais. À une date future déterminée, appelée la date d'échéance, on vous rembourse votre capital si vous détenez toujours l'obligation. Les dates d'échéance des obligations à coupons détachés peuvent s'étendre de 1 à 30 ans.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Obligations à coupons détachés de deuxième rang

Les obligations à coupons détachés de deuxième rang sont le résultat d'opérations portant sur des obligations déjà émises. Lorsque vous achetez ou vendez, Edward Jones peut agir comme placeur pour compte ou comme contrepartiste. Si nous agissons comme placeur pour compte, votre confirmation d'opération indique la commission que vous payez, laquelle peut aller jusqu'à 2,0 % du montant en dollars de votre achat et jusqu'à 0,75 % du montant en dollars de votre vente.

Si vous achetez une obligation de notre stock ou que vous vendez une obligation que nous vous achetons directement, nous agissons à titre de contrepartistes. Une marge bénéficiaire ou une démarque, incluse dans le prix, est alors indiquée dans la liste d'éléments de la confirmation d'opération. La marge bénéficiaire peut aller jusqu'à 2,0 % du montant en dollars de votre achat et la démarque jusqu'à 0,75 % du montant en dollars de votre vente. Le prix est également ajusté pour tenir compte des variations des taux d'intérêt et des cours qui ont eu lieu après que vous ayez acheté les titres. En raison de ces variations, Edward Jones peut gagner un revenu ou essuyer des pertes après l'achat ou la vente de titres en tant que contrepartiste.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage de toutes les commissions ou frais liés aux obligations à coupons détachés. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Obligations d'épargne-retraite

Qu'est-ce qu'une obligation d'épargne-retraite?

Les obligations d'épargne-retraite combinent certains avantages des obligations à coupon zéro, connues sous le nom d'obligations à coupons détachés, et des obligations provinciales pour offrir à l'investisseur un niveau de revenu amélioré à une date ultérieure, appelée la date de versement. Outre le revenu différé, l'investissement en capital initial est également remboursé à l'investisseur à la date d'échéance.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Obligations d'épargne-retraite de deuxième rang

Les obligations d'épargne-retraite de deuxième rang sont le résultat d'opérations portant sur des obligations déjà émises. Lorsque vous achetez ou vendez, Edward Jones peut agir comme placeur pour compte ou comme contrepartiste. Si nous agissons comme placeur pour compte, votre confirmation d'opération indique la commission que vous payez, laquelle peut aller jusqu'à 2,0 % du montant en dollars de votre achat et jusqu'à 0,75 % du montant en dollars de votre vente.

Si vous achetez une obligation de notre stock ou que vous vendez une obligation que nous vous achetons directement, nous agissons à titre de contrepartistes. Une marge bénéficiaire ou une démarque, incluse dans le prix, est alors indiquée dans la liste d'éléments de la confirmation d'opération. La marge bénéficiaire peut aller jusqu'à 2,0 % du montant en dollars de votre achat et la démarque jusqu'à 0,75 % du montant en dollars de votre vente. Le prix est également ajusté pour tenir compte des variations des taux d'intérêt et des cours qui ont eu lieu après que vous ayez acheté les titres. En raison de ces variations, Edward Jones peut gagner un revenu ou essuyer des pertes après l'achat ou la vente de titres en tant que contrepartiste.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage des commissions ou frais liés aux obligations d'épargne-retraite. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Obligations structurées

Qu'est-ce qu'une obligation structurée?

Les obligations structurées peuvent être prorogables ou rachetables. Les obligations prorogables ou rachetables offrent des paiements d'intérêt préétablis, mais l'émetteur a la possibilité de prolonger l'échéance de l'obligation ou de racheter le titre aux détenteurs. Certaines obligations structurées peuvent être assorties d'une prime de refinancement progressive qui fait croître le coupon de l'obligation selon un calendrier préétabli si l'obligation n'est pas rachetée.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Nouvelles obligations structurées

Nous vendons des obligations structurées nouvellement émises au prix de souscription pendant la période initiale du placement. Nous recevons alors des frais de vente qui sont intégrés dans le prix du premier appel public à l'épargne. Les frais de vente sont indiqués dans les renseignements sur la rémunération d'Edward Jones dans la confirmation de l'opération. Nous pouvons aussi recevoir des frais de souscription et des frais de gestion.

Obligations structurées de deuxième rang

Les obligations structurées de deuxième rang sont le résultat d'opérations portant sur des obligations déjà émises. Lorsque vous achetez ou vendez, Edward Jones peut agir comme placeur pour compte ou comme contrepartiste. Si nous agissons comme placeur pour compte, votre confirmation d'opération indique la commission que vous payez, laquelle peut aller jusqu'à 2,0 % du montant en dollars de votre achat et jusqu'à 0,75 % du montant en dollars de votre vente.

Si vous achetez une obligation de notre stock ou que vous vendez une obligation que nous vous achetons directement, nous agissons à titre de contrepartistes. Une marge bénéficiaire ou une démarque, incluse dans le prix, est alors indiquée dans la liste d'éléments de la confirmation d'opération. La marge bénéficiaire peut aller jusqu'à 2,0 % du montant en dollars de votre achat et la démarque jusqu'à 0,75 % du montant en dollars de votre vente. Le prix est également ajusté pour tenir compte des variations des taux d'intérêt et des cours qui ont eu lieu après que vous ayez acheté les titres. En raison de ces variations, Edward Jones peut gagner un revenu ou essuyer des pertes après l'achat ou la vente de titres en tant que contrepartiste.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage des commissions ou frais liés aux obligations structurées. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Obligations en dollars américains

Qu'est-ce qu'une obligation en dollars américains?

Les obligations en dollars américains sont des prêts accordés aux gouvernements, municipalités ou sociétés qui sont libellés en dollars américains. Lorsque vous achetez une obligation, l'émetteur paie des intérêts, habituellement en effectuant deux versements par an. À une date future déterminée, appelée la date d'échéance, l'émetteur vous rembourse votre capital si vous détenez toujours l'obligation. Les dates d'échéance des obligations en dollars américains peuvent s'étendre de 1 à 40 ans.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Nouvelles obligations en dollars américains

Nous vendons des obligations en dollars américains nouvellement émises au prix de souscription pendant la période initiale du placement. Nous recevons alors des frais de vente qui sont intégrés dans le prix du premier appel public à l'épargne. Les frais de vente sont indiqués dans les renseignements sur la rémunération d'Edward Jones dans la confirmation de l'opération. Nous pouvons aussi recevoir des frais de souscription et des frais de gestion.

Obligations en dollars américains de deuxième rang

Les obligations en dollars américains de deuxième rang sont le résultat d'opérations portant sur des obligations déjà émises. Lorsque vous achetez ou vendez, Edward Jones peut agir comme placeur pour compte ou comme contrepartiste. Si nous agissons comme placeur pour compte, votre confirmation d'opération indique la commission que vous payez, laquelle peut aller jusqu'à 2,0 % du montant en dollars de votre achat et jusqu'à 0,75 % du montant en dollars de votre vente.

Si vous achetez une obligation de notre stock ou que vous vendez une obligation que nous vous achetons directement, nous agissons à titre de contrepartistes. Une marge bénéficiaire ou une démarque, incluse dans le prix, est alors indiquée dans la liste d'éléments de la confirmation d'opération. La marge bénéficiaire peut aller jusqu'à 2,0 % du montant en dollars de votre achat et la démarque jusqu'à 0,75 % du montant en dollars de votre vente. Le prix est également ajusté pour tenir compte des variations des taux d'intérêt et des cours qui ont eu lieu après que vous ayez acheté les titres. En raison de ces variations, Edward Jones peut gagner un revenu ou essuyer des pertes après l'achat ou la vente de titres en tant que contrepartiste.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage des commissions ou frais liés aux obligations en dollars américains. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Actions

Qu'est-ce qu'une action ordinaire?

Une action ordinaire correspond à une part de la société et donne droit à une partie de ses actifs et bénéfices.

Qu'est-ce qu'une action privilégiée?

Une action privilégiée est un titre de participation qui possède les caractéristiques d'une dette et d'une action ordinaire. L'action privilégiée est une catégorie de part de la société qui donne droit, avant les actions ordinaires, à une partie des actifs et des bénéfices de l'entreprise.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Lorsque vous achetez ou vendez une action, Edward Jones peut agir comme placeur pour compte ou comme contrepartiste. La rémunération que nous recevons dépend du fait que nous agissons comme placeur pour compte ou comme contrepartiste.

Premier et deuxième appel public à l'épargne d'actions

Nous recevons une concession de vente (frais de vente) directement des preneurs fermes qui placent le titre sur le marché. Ces frais sont inclus dans le prix de l'offre du titre. Nous pouvons aussi recevoir des frais de souscription et des frais de gestion. Vous ne payez pas de commission.

Commissions

Nous agissons à titre de placeurs pour compte dans la majorité des opérations sur actions, ce qui signifie que nous dirigeons votre commande à un intervenant externe afin qu'il vende ou achète l'action. Lorsque nous agissons comme placeur pour compte, vous payez une commission en fonction du montant de l'opération.

Frais d'acquisition

Edward Jones peut agir en tant que contrepartiste lorsque vous achetez ou vendez des actions, ce qui signifie que nous achetons ou vendons des titres que nous détenons ou ajoutons à notre stock de titres. Lorsque nous agissons comme contrepartiste, le prix que vous payez par action reflète les frais d'acquisition. Ces derniers sont souvent appelés « marges bénéficiaires » ou « démarques ». Lorsque vous payez des frais d'acquisition, vous ne payez pas de commission en sus. Si nous agissons comme contrepartiste, Edward Jones peut faire des profits ou subir des pertes en fonction du prix des titres que nous achetons ou vendons pour exécuter votre ordre.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage des commissions ou frais d'acquisition que vous payez pour acheter ou vendre les titres. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Fonds négociés en bourse (FNB)

Qu'est-ce qu'un FNB?

Un FNB est un titre qui réplique le rendement d'un indice, d'un produit de base ou d'un panier d'actifs. Par exemple, un FNB peut répliquer le rendement de titres comme un fonds indiciel. Les FNB sont généralement cotés à une bourse et se négocient comme une action. Les FNB peuvent connaître des fluctuations de prix tout au long de la journée au rythme des achats et des ventes.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Commissions

Nous agissons à titre de placeurs pour compte dans vos opérations sur FNB, ce qui signifie que nous envoyons votre commande à un intervenant externe afin qu'il vende ou achète des parts du FNB. Vous payez une commission en fonction du montant de l'opération.

Les FNB sont assortis de frais d'exploitation intégrés qui modifient le rendement du fonds. Nous choisissons de ne pas participer aux premiers appels publics à l'épargne (PAPE) des FNB, et nous ne recevons donc pas de rémunération liée au PAPE et aux FNB.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage des commissions liées aux opérations sur FNB. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Fonds distincts (rentes variables)

Qu'est-ce qu'un fonds distinct?

Un fonds distinct est un fonds de placement assorti d'un contrat d'assurance sous-jacent. Les fonds distincts sont administrés par des compagnies d'assurance canadiennes sous la forme de contrats d'assurance vie variables qui offrent certaines garanties au détenteur, sous réserve des conditions de la compagnie d'assurance et de sa capacité à honorer ses obligations. Les actifs de fonds distincts doivent être conservés séparément (de façon distincte) des autres actifs de la compagnie d'assurance.

L'assurance et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (sauf au Québec). Au Québec, l'assurance et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (Québec) Inc.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Achat et vente :

Lorsque vous achetez des parts d'un fonds distinct offert par Edward Jones, il n'y a pas de commission initiale ni de calendrier de rachat associé à votre date de souscription initiale.

Fonds distincts dans les comptes de courtage :

Aucuns frais ne sont imputés par le courtier pour l'achat ou la vente de parts de fonds distincts détenues exclusivement dans des comptes de courtage (série A pour les sociétés de courtage de plein exercice). Le courtier reçoit une partie des frais de gestion de la société de fonds (voir la rubrique Commission de suivi).

Fonds distincts utilisés dans des comptes tarifés :

Aucune commission de suivi et aucuns frais de service ne sont versés au courtier pour les parts de fonds distincts détenues exclusivement dans des comptes à honoraires (série F). La maison de courtage impute directement les frais de compte aux investisseurs pour les conseils et services fournis.

Détention

Le ratio des frais de gestion (RFG) est exprimé sous forme de pourcentage des actifs moyens nets du fonds. Les RFG couvrent la gestion professionnelle du fonds, les frais d'exploitation et, en fonction de la série du fonds, rémunèrent Edward Jones sous la forme d'une commission de suivi ou de frais de service. Le RFG inclut également le coût d'assurance de la garantie associée avec le contrat. Vous ne payez pas les RFG directement, mais ils réduisent le rendement du fonds. À titre d'exemple, des RFG de 2 % équivalent à 20 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investis.

Le ratio de frais d'opération (RFO) est le coût des opérations sur titres quotidiennes qui sont effectuées au sein du fonds distinct et il varie en fonction des activités de négociation. Le RFO correspond à la part de ces dépenses dans la valeur liquidative du fonds.

Le RFG et le RFO sont compris dans la valeur liquidative du fonds et ont tous deux une incidence sur le rendement du fonds. Pour comprendre les coûts associés à un fonds, nous vous recommandons de lire le prospectus du fonds ou l'aperçu du fonds.

Commissions de suivi

Les sociétés d'assurance versent une partie de leurs frais de gestion au courtier qui gère votre portefeuille sous forme de commission de suivi. Cette commission est versée tant que vous détenez les titres du fonds pour les services et les conseils offerts par votre conseiller financier et sa société.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage de tout frais de service réguliers versés par la compagnie d'assurance à Edward Jones. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

* Les options de souscription assorties de frais d'acquisition reportés et de frais réduits ne sont pas offertes par Edward Jones.

■ Rentes fixes

Qu'est-ce qu'une rente fixe?

Une rente fixe est un contrat d'assurance émis par une compagnie d'assurance, qui vous rembourse le capital que vous avez investi selon un taux d'intérêt fixe pendant une période de temps prédéterminée conformément aux conditions de la compagnie d'assurance et sous réserve de ses capacités à honorer ses obligations.

L'assurance et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (sauf au Québec). Au Québec, l'assurance et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (Québec) Inc.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

La compagnie d'assurance verse une commission à Edward Jones lorsque vous payez la prime (placement initial). Habituellement, vous ne payez pas de frais d'acquisition ni de frais d'exploitation annuels lorsque vous achetez une rente fixe.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage des commissions versées par la compagnie d'assurance à Edward Jones. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Rentes viagères

Qu'est-ce qu'une rente viagère?

Une rente viagère est un contrat d'assurance générant des revenus émis par une compagnie d'assurance. Moyennant une prime forfaitaire, la compagnie d'assurance verse régulièrement des montants prédéterminés pendant toute la durée de vie du rentier.

Qu'est-ce qu'une rente réversible?

Une rente réversible est un contrat d'assurance générant des revenus émis par une compagnie d'assurance. Moyennant une prime forfaitaire, la compagnie d'assurance verse régulièrement des montants prédéterminés pendant toute la durée de vie du rentier ou de son conjoint.

L'assurance et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (sauf au Québec). Au Québec, l'assurance et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (Québec) Inc.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

La compagnie d'assurance verse une commission à Edward Jones lorsque vous payez la prime. Habituellement, vous ne payez pas de frais d'acquisition ni de frais d'exploitation annuels lorsque vous achetez une rente.

Les autres facteurs déterminant le montant des versements que vous recevrez incluent, sans toutefois s'y limiter, votre âge, votre sexe, votre état de santé et la durée pendant laquelle vous souhaitez que les versements durent.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage des commissions versées par la compagnie d'assurance à Edward Jones. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Rentes certaines

Qu'est-ce qu'une rente certaine?

Une rente certaine est un contrat d'assurance générant des revenus émis par une compagnie d'assurance. Moyennant une prime forfaitaire, la compagnie d'assurance verse régulièrement des montants prédéterminés à un rentier unique ou à un corentier pendant toute la durée de temps déterminée. Une indemnité de décès peut être versée si le dernier rentier survivant décède avant que tous les versements ne soient effectués.

L'assurance et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (sauf au Québec). Au Québec, l'assurance et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (Québec) Inc.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

La compagnie d'assurance verse une commission à Edward Jones lorsque vous payez la prime. Habituellement, vous ne payez pas de frais d'acquisition ni de frais d'exploitation annuels lorsque vous achetez une rente.

Les autres facteurs déterminant le montant des versements que vous recevrez incluent, sans toutefois s'y limiter, votre âge, votre sexe, votre état de santé et la durée pendant laquelle vous souhaitez que les versements durent.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage des commissions versées par la compagnie d'assurance à Edward Jones. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Assurance contre les maladies graves

Qu'est-ce qu'une assurance contre les maladies graves?

Une assurance contre les maladies graves est un contrat que l'assuré signe en vue de recevoir une somme forfaitaire en espèces s'il reçoit un diagnostic de l'une des maladies graves énumérées dans la police d'assurance. La police peut exiger que l'assuré survive pendant un nombre minimum de jours après le diagnostic de la maladie. Le propriétaire de la police accepte de verser un montant de prime stipulé, pour un montant forfaitaire de prestation défini dans le cas d'une maladie grave déterminée.

L'assurance et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (sauf au Québec). Au Québec, l'assurance et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (Québec) Inc.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Habituellement, la compagnie d'assurance verse une commission à Edward Jones lorsque vous payez la prime de l'assurance contre les maladies graves. La commission peut varier en fonction de la compagnie d'assurance émettant la police, du type de couverture fourni par la police et du montant de la prime payée. Le montant de la prime que vous payez dépend des options et du montant de la couverture que vous sélectionnez, de votre âge, de votre sexe, de votre état de santé, de l'historique de santé de votre famille et d'autres facteurs.

Dans la majorité des cas, la commission est fondée sur un pourcentage fixe de la prime de la première année et inclut également une prime de rendement. Edward Jones reçoit également des commissions de renouvellement annuelles pendant un certain nombre d'années.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage des commissions/ primes et commissions de renouvellement versées par la compagnie d'assurance à Edward Jones. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Assurance invalidité

Qu'est-ce qu'une assurance invalidité?

Une assurance invalidité est une assurance qui couvre le revenu que vous gagnez. La police est émise par une compagnie d'assurance pour couvrir les revenus gagnés par l'assuré. Le propriétaire de la police accepte de verser un montant de prime déterminé afin que la compagnie d'assurance lui verse des prestations mensuelles déterminées s'il est frappé d'invalidité.

L'assurance et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (sauf au Québec). Au Québec, l'assurance et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (Québec) Inc.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Habituellement, la compagnie d'assurance verse une commission à Edward Jones lorsque vous payez la prime de l'assurance invalidité. La commission peut varier en fonction de la compagnie d'assurance émettant la police, du type de couverture fourni par le contrat et du montant de la prime payée. Le montant de la prime que vous payez dépend des options et du montant de la couverture que vous sélectionnez, de votre âge, de votre sexe, de votre état de santé, de votre activité professionnelle et d'autres facteurs. Dans la majorité des cas, la commission est fondée sur un pourcentage fixe de la prime de la première année et inclut également une prime de rendement. Edward Jones reçoit également des commissions de renouvellement annuelles pendant un certain nombre d'années.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage des commissions/primes et commissions de renouvellement versées par la compagnie d'assurance à Edward Jones. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Assurance vie

Qu'est-ce qu'une assurance vie?

L'assurance vie est une entente contractuelle entre un titulaire de police et une compagnie d'assurance vie, en vertu de laquelle la compagnie d'assurance vie accepte de verser une somme forfaitaire en cas de décès de l'assuré. Le titulaire de la police accepte de payer une prime stipulée. En cas de décès de l'assuré, la compagnie d'assurance vie verse les prestations à un bénéficiaire désigné.

L'assurance et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (sauf au Québec). Au Québec, l'assurance et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (Québec) Inc.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Habituellement, la compagnie d'assurance verse une commission à Edward Jones lorsque vous payez la prime de l'assurance vie. La commission peut varier en fonction de la compagnie d'assurance émettant la police, du type de couverture fourni par la police et du montant de la prime payée. Le montant de la prime que vous payez dépend des options et du montant de la couverture que vous sélectionnez, de votre âge, de votre sexe, de votre état de santé et d'autres facteurs.

Dans la majorité des cas, la commission est fondée sur un pourcentage fixe de la prime de la première année et inclut également une prime de rendement. Edward Jones reçoit également des commissions de renouvellement annuelles pendant un certain nombre d'années.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage des commissions/ primes et commissions de renouvellement versées par la compagnie d'assurance à Edward Jones. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Assurance de soins de longue durée

Qu'est-ce qu'une assurance de soins de longue durée?

L'assurance de soins de longue durée est une assurance en vertu de laquelle un assureur est engagé pour fournir une couverture des soins de santé non fournie par la couverture de l'assurance maladie provinciale. L'assuré nécessitant une couverture de soins de longue durée est considéré comme incapable d'effectuer certaines des activités quotidiennes de base. La police peut fournir un revenu pour couvrir les coûts d'une maison de soins infirmiers, de soins à domicile, de soins personnels ou de soins de jour. Le titulaire de la police accepte de verser un montant de prime déterminé, afin de recevoir des prestations déterminées s'il a besoin de soins de longue durée.

L'assurance et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (sauf au Québec). Au Québec, l'assurance et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (Québec) Inc.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Habituellement, la compagnie d'assurance verse une commission à Edward Jones lorsque vous payez la prime de l'assurance vie. La commission peut varier en fonction de la compagnie d'assurance émettant la police, du type de couverture fourni par la police et du montant de la prime payée. Le montant de la prime que vous payez dépend des options et du montant de la couverture que vous sélectionnez, de votre âge, de votre sexe, de votre état de santé et d'autres facteurs.

Dans la majorité des cas, la commission est fondée sur un pourcentage fixe de la prime de la première année et inclut également une prime de rendement. Edward Jones reçoit également des commissions de renouvellement annuelles pendant un certain nombre d'années.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage des commissions/ primes et commissions de renouvellement versées par la compagnie d'assurance à Edward Jones. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Achats périodiques par sommes fixes

Qu'est-ce qu'un achat périodique par sommes fixes?

Un achat périodique par sommes fixes vous permet d'investir automatiquement une certaine somme d'argent chaque mois dans une action, un fonds commun de placement ou un fonds distinct.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le lien : <https://www.edwardjones.ca/ca-fr/placements-services/choix-de-compte/courtage/investissement-systematique>

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Actions

Lorsque vous achetez automatiquement des titres, vous payez le montant le plus élevé entre 2 % du capital ou des frais de 5 \$. Par exemple, si vous investissez 1 000 \$ par mois dans une action, vos frais d'achat périodiques seront de 20 \$ par mois, laissant un capital disponible pour un placement de 980 \$.

Fonds communs de placement et fonds distincts

Si vous achetez ou vendez systématiquement un fonds commun de placement ou un fonds distinct, vous payez le prix déterminé par le prospectus.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Pour les actions, votre conseiller reçoit un pourcentage des frais d'achat périodiques que vous payez. Pour les fonds communs de placement et les fonds distincts achetés au moyen du service d'achats périodiques, votre conseiller reçoit un pourcentage des frais d'acquisition, le cas échéant. Votre conseiller reçoit une portion des commissions de suivi continues versées à Edward Jones. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Réinvestissement des dividendes

Qu'est-ce que le réinvestissement des dividendes?

Le réinvestissement des dividendes est un service qui vous permet de réinvestir automatiquement les dividendes des actions et des fonds communs de placement, dans les mêmes titres.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le lien :

<https://www.edwardjones.ca/ca-fr/placements-services/choix-de-compte/courtage/investissement-systematique>

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Si vous investissez dans des actions, vous payez des frais de réinvestissement de 2 % selon le montant de dividendes que vous réinvestissez. Cela signifie que si vous réinvestissez 500 \$ par mois dans des titres, vos frais seront de 10 \$, laissant un montant réinvestissable de 490 \$.

Si vous réinvestissez dans un fonds commun de placement, vous payez le prix déterminé par le prospectus. Si vous réinvestissez des dividendes de fonds communs de placement dans le même fonds commun de placement, il n'y a pas de frais.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

La succursale de votre conseiller reçoit un crédit de profit et pertes pour les frais de réinvestissement lorsque vous réinvestissez dans un titre. En conséquence, cela influe positivement sur l'admissibilité de votre conseiller à une prime. Lorsque les fonds communs de placement sont acquis au moyen d'un réinvestissement, votre conseiller reçoit un pourcentage des frais d'acquisition, le cas échéant. Votre conseiller reçoit également une partie des montants continus versés à Edward Jones, qui sont appelés des commissions de suivi. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Comptes enregistrés individuels

Qu'est-ce qu'un REER, un FERR et un CELI?

Un REER est un régime enregistré d'épargne-retraite (il existe également des REER de conjoint).

Un FERR est un fonds enregistré de revenu de retraite (il existe également des FERR de conjoint).

Comptes immobilisés :

- CRI (compte de retraite immobilisé)
- FRV (fonds de revenu viager)
- FRRRI (fonds de revenu de retraite immobilisé)
- FERR réglementaire (fonds enregistré de revenu de retraite réglementaire)

Un CELI est un compte d'épargne libre d'impôt qui vous permet d'investir et de faire des retraits d'une manière fiscalement avantageuse tout au long de votre vie.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Les frais liés à vos comptes sont indiqués dans la Convention de compte d'Edward Jones. Pour en savoir plus, veuillez consulter le lien : <https://www.edwardjones.ca/ca-fr/divulgations/conventions-de-compte>

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

La succursale de votre conseiller reçoit un crédit de profits et pertes pour la totalité des frais liés au compte enregistré moins les frais de fiducie. En conséquence, cela influe positivement sur l'admissibilité de votre conseiller à une prime. Votre conseiller financier reçoit aussi une partie des commissions et d'autres frais provenant du placement des actifs du compte. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Régimes de retraite parrainés par l'employeur

Qu'est-ce qu'un régime de retraite parrainé par l'employeur?

- Les régimes sont les suivants :
- REER collectif (régime enregistré d'épargne-retraite collectif)
- RPDB (régime de participation différée aux bénéfices)
- RRACD (régimes de retraite agréés à cotisations déterminées)

Pour en savoir plus, veuillez consulter le lien :

<https://www.edwardjones.ca/ca-fr/placements-services/solutions-pour-les-proprietaires-dentreprise/regimes-de-retraite-des-employes>

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Nous utilisons des sociétés de fonds communs de placement externes et des fournisseurs d'assurance externes pour gérer nos clients et les régimes de retraite collectifs offerts à leurs employés. Des frais de transaction vous sont imputés quand vous achetez ou vous vendez des placements de votre compte du régime. Nous recevons une portion de vos frais d'acquisition et de vos frais d'acquisition différés pour les régimes parrainés par les employeurs. D'autres frais peuvent s'appliquer pour les transferts et les fermetures de comptes. Pour en savoir plus, veuillez consulter le lien : <https://www.edwardjones.ca/ca-fr/divulgations/frais-de-compte>

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

La succursale de votre conseiller reçoit un pourcentage de la rémunération générée par chaque transaction, des frais annuels récurrents et, parfois, des frais de transfert, lorsque les actifs sont transférés d'une institution financière à un fournisseur d'assurance. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) et régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI)

Qu'est-ce qu'un REEE?

Un REEE est un régime enregistré conçu pour aider à financer les dépenses d'études.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le lien : <https://www.edwardjones.ca/ca-fr/placements-services/choix-de-compte>

Qu'est-ce qu'un REEI?

Un REEI est un régime enregistré conçu pour aider les parents et d'autres aidants familiaux à épargner pour la stabilité financière à long terme d'une personne handicapée.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Les frais liés à vos comptes sont indiqués dans la Convention de compte d'Edward Jones. Pour en savoir plus, veuillez consulter le lien : <https://www.edwardjones.ca/ca-fr/divulgations/frais-de-compte>

Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont nous sommes payés pour les services relatifs à d'autres placements au sein de votre REEE ou de votre REEI, comme les fonds communs de placement, les titres à revenu fixe et les fonds distincts, veuillez consulter le lien : <https://www.edwardjones.ca/ca-fr/divulgations/frais-de-compte/our-compensation-fees>

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage de la commission ainsi qu'une partie des frais de service continus versés à Edward Jones en fonction du type de placement que vous détenez dans le ou les régimes. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Compte à intérêt majoré Edward Jones

Qu'est-ce qu'un compte à intérêt majoré Edward Jones?

Le compte à intérêt majoré vous donne la possibilité de gagner des intérêts sur les soldes des comptes à des taux concurrentiels, avec souplesse et facilité d'accès.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le lien :

<https://www.edwardjones.ca/ca-fr/placements-services/choix-de-compte/liquidites-credit/compte-interet-majore>

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Nous facturons des frais d'ouverture uniques de 20 \$ pour le compte à intérêt majoré, lesquels sont débités de votre compte à son ouverture.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

La succursale de votre conseiller reçoit un crédit de profits et pertes pour les soldes en espèces de votre compte à intérêt majoré. En conséquence, cela influe positivement sur l'admissibilité de votre conseiller à une prime de succursale. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Qu'est-ce que le programme de recommandation hypothécaire?

Ce programme a été établi pour vous aider à répondre à vos besoins hypothécaires grâce à un programme de recommandation. En raison de la loi régissant les courtiers en hypothèques, Edward Jones n'est pas autorisée à fournir des solutions ou des conseils hypothécaires à nos clients. Le programme de recommandation nous permet de vous recommander à un consultant tiers qui vous aidera à répondre à vos besoins de prêts hypothécaires.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Notre convention régissant nos relations avec les tiers rémunère la société pour chaque recommandation hypothécaire ayant abouti. Des frais uniques de 500 \$ à 1 000 \$ sont versés à Edward Jones lorsque vous financez un prêt hypothécaire grâce au programme de recommandation. Après l'activation du compte, la firme reçoit des frais mensuels à hauteur de 0,8333 % du solde du compte. De temps à autre, notre fournisseur de prêts hypothécaires peut verser des commissions de marketing pour promouvoir le service.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit une partie des frais unique et une partie des frais annuels, sur la base de versements mensuels. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.

■ Comptes sur marge et ligne de crédit personnelle

Qu'est-ce qu'un prêt sur marge?

Un prêt sur marge vous permet d'acheter des titres et de contracter des prêts en utilisant vos titres admissibles comme garantie. En utilisant les titres détenus dans votre compte sur marge Edward Jones comme garantie de prêt, vous pouvez emprunter l'argent dont vous avez besoin sans avoir à obtenir un prêt traditionnel ou à vendre des titres.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le lien : <https://www.edwardjones.ca/ca-fr/placements-services/choix-de-compte/liquidites-credit/prets-sur-marge>

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Nous facturons des intérêts quand vous empruntez avec des titres détenus dans des comptes sur marge. Le taux d'intérêt est lié au taux préférentiel effectif tant que le taux préférentiel est égal ou supérieur à 4,0 %. (Nous avons un taux d'intérêt de base de 4,0 %.)

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Si vous empruntez des fonds grâce à un compte sur marge, la succursale de votre conseiller reçoit un crédit de profit et pertes. En conséquence, cela influe positivement sur l'admissibilité des conseillers à une prime de succursale. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.